



**« Marché de Noël »
DIMANCHE 14 DECEMBRE 2025
10H-18H
PLACE OLLIER
07140 LES VANS**

BULLETIN d'inscription + REGLEMENT
À renvoyer avant le 21 novembre
Par chèque à l'ordre du Trésor Public à l'adresse
suivante :
Mairie des Vans
5 rue du Temple, 07140 Les Vans
Renseignements : 04.75.37.32.90 / placiersodp@les-vans.fr

Prénom, Nom :

Adresse :
.....

Téléphone : Courriel :

Artisan inscrit à la chambre des métiers : oui ☐

Commerçant inscrit à la chambre du commerce : oui ☐ (*sont exclus les commerçants spécialisés en vide-greniers, brocantes...*)

Association : oui ☐ (*l'inscription est gratuite pour les associations des Vans à but non lucratif*)

1/ Statut : les documents de l'année en cours sont à joindre pour :

- commerçant – n° RC ou RCS – joindre un K Bis du Registre du Commerce – carte de commerçant non sédentaire ;
- artisan – attestation d'inscription au registre des Métiers ;
- agriculteur – photocopie certifiée conforme de la carte d'affiliation à la MSA ;
- Autres – justificatifs nécessaires : certificat URSSAF, formulaire INSEE, statuts...).

2/ Une attestation de police d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité au moment du Marché de Noël.

(R.C. pour dommages causés à autrui à l'occasion de foires et également pour les dommages matériels directs subis par les biens - stands, produits, ... - consécutifs à incendie, tempête, dégâts des eaux, vol).

Tarif par mètre linéaire : 5 €

Total :ML x 5 € =

Désirez-vous l'électricité : oui ☐ non ☐

Nombre de mètres souhaités :

(Limité à 5 mètres)

(Pour le branchement électrique, prévoir un adaptateur aux normes européennes et une rallonge électrique assez longue.)

CRITÈRES DE SELECTION

Une commission composée de 3 agents communaux et de l'Adjointe au Maire en charge du Marché de Noël est chargée d'étudier chaque candidature.

Chaque dossier devra impérativement :

1/ être complet, les dossiers seront étudiés par ordre d'arrivée.

2/ répondre aux objectifs et à l'image des « Marché de Noël » avec des produits qualitatifs et attractifs.

3/ compte tenu du caractère festif et spécifique de la manifestation, l'organisateur s'efforcera de sélectionner un maximum d'articles liés à la période de Noël : cadeaux, décoration...

4/ comporter des photos récentes, en couleur, des produits proposés à la vente AVEC les tarifs proposés.

5/ décrire les décorations envisagées autour du stand.

N.B : Afin de diversifier l'achalandage et l'attractivité du « Marché de Noël », l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialité de ventes ainsi que les catégories de produits vendus.

Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

RÈGLEMENT

1°) Horaires 10h à 18h (installation à partir de 8h00), sous la direction des agents communaux, seuls les produits sélectionnés seront proposés à la vente.

2°) Lieux place Ollier intégré au Village de Noël.

3°) Les véhicules seront garés hors du marché après l'installation.

4°) Les tables, chaises, grilles d'exposition ne sont pas fournis.

5°) La dégradation et le vol sont à la charge de l'exposant.

6°) Les stands non occupés à 10h00 seront considérés comme libres sans que l'intéressé puisse demander ni remboursement, ni indemnité.

7°) Dans le respect de l'environnement et de la propreté de la Ville, il est demandé aux exposants de bien vouloir laisser leur emplacement propre et rangé.

8°) Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout exposant qui ne respecterait pas le règlement.

Fait à, le

« Lu et approuvé », Signature